

Décision relative à une demande de changement de classification d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande de changement de classification du produit phytopharmaceutique **KEEPCLEAN**

de la société CHEMINOVA AGRO FRANCE SAS
enregistrée sous le n°2015-0926

Vu les conclusions de l'évaluation du 22 avril 2015,

DDIS 2015-0926

La classification du produit référencé ci-après **est modifiée** conformément à l'annexe I.

La présente décision s'applique sans préjudices des autres dispositions applicables.

Informations générales sur le produit

Nom du produit	KEEPCLEAN
Type de produit	Deuxième gamme
Titulaire	CHEMINOVA AGRO FRANCE SAS 19, boulevard Eugène Deruelle, 69003 LYON France
Formulation	Concentré soluble (SC)
Contenant	360 g/L - glyphosate
Numéro d'intrant	2130275
Numéro d'AMM	2130141
Fonction	Herbicide
Gamme d'usages	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée avant cette échéance si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le

11 JUIL. 2016



Françoise WEBER
Directrice générale adjointe produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE I : Nouvelle classification du produit

Classification du produit	
La classification retenue est la suivante :	
Catégorie de danger	Mention de danger
Dangers pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 4	H413 : Peut-être nocif à long terme pour les organismes aquatiques
EUH401 : Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement	
Pour les phrases P se référer à la réglementation en vigueur.	
Le titulaire de l'autorisation est responsable de la mise à jour de la fiche de données de sécurité avec la classification retenue ci-dessus et de ses éventuelles évolutions.	